

1. Délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2013 approuvant le PLU
2. Projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.)
3. Rapport de présentation
4. Règlement graphique (planches A et B au 1/5000è)
5. Règlement graphique sur le centre-ville et les secteurs côtiers (4 planches au 1/2000è)
6. Orientations d'aménagement et de programmation
7. Règlement écrit
8. Pièces graphiques annexes
 - Plan des servitudes d'utilité publique (planches A et B)
 - Classement sonore des infrastructures de transport terrestre
 - Emprises publiques, chemins existants et projets
 - Plan paysage et petit patrimoine (planches A et B)
 - Zonage d'assainissement des eaux usées et plan des réseaux d'eaux usées
 - Zonage Eaux Pluviales et plan des réseaux (zonage centre, zonage ouest et sud)
 - Plan du réseau d'eau potable
9. Pièces écrites annexes
 - Notice du zonage Eaux Usées
 - Notice du zonage Eaux Pluviales
 - Liste des lotissements ayant conservé leurs règles d'urbanisme au-delà de 10 ans
 - Liste des sites archéologiques recensés
 - Inventaire des bâtiments agricoles présentant un intérêt architectural ou patrimonial situés en zone agricole (A)
 - Règlement de publicité
 - Arrêtés préfectoral du 1^{er} décembre 2003 relatif au classement sonore des routes départementales et nationales
 - Arrêté préfectoral du 23 janvier 2002 portant déclaration d'utilité publique de l'établissement des périmètres de protection du captage de Kermadehoye
 - Tableau des servitudes d'utilité publique